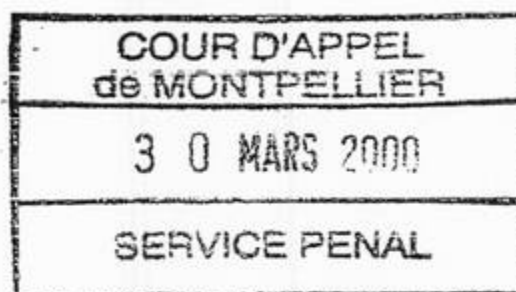


N°8

Monsieur LABORIE André
2 rue de la forge
31650 Saint ORENS.

Saint ORENS le 28 mars 2000.



A monsieur le Président de l'audience
d'appel du 30 mars 2000
Cour d'Appel de Montpellier
34023 MONTPELLIER

Demande de renvoi

Monsieur,

Suivant **l'article 459** du code de procédure pénale, je vous demande à cette audience du 30 mars 2000, le renvoie de cette affaire, car cela fait 18 mois que je réclame les pièces et les débats contradictoires au vu de:

La Convention européenne des droits de l'homme, article 6-1

L'arrêt PASCOLINI du 12 juin 1996

L'arrêt REINHARDT SLIMANE- KAID du 31 mars 1998

Malgré mes différentes demandes, que vous trouverez dans le dossier que je vous remets, je n'ai pu les obtenir, ni en première instance ni devant votre juridiction au vu de l'article R 156 du code de procédure pénale.

Veillez croire monsieur le président a mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE

